

AVEC LES JEUNES  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



# DONNE VIE À TES IDÉES



TU ES EN 5<sup>e</sup> OU 4<sup>e</sup>, REJOINS LE  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES JEUNES** MANDAT  
2023 - 2025

CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
des  
**JEUNES**



 MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
Jeunes  
Jeunes  
Jeunes

saoneetloire71.fr     



Avec le Conseil départemental des jeunes, nous vous donnons la possibilité de vous engager encore plus pour votre collège en le représentant au niveau départemental.

Vous avez des idées, des envies ? Vous souhaitez avoir un rôle plus important pour concrétiser tout cela ? La vie publique vous intrigue ? N'hésitez pas à candidater pour venir travailler à nos côtés !

En 2019, les élus du Département de Saône-et-Loire ont souhaité permettre aux jeunes de s'investir et de s'exprimer en créant le CDJ71. En étant élus pour deux ans, vous aurez cette belle mission d'envisager et de concrétiser un projet pour notre beau département, avec d'autres collégiens élus de votre secteur.

Vous serez épaulés durant toute votre mandature au cours de laquelle nous serons bien évidemment amenés à faire connaissance.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle année scolaire.

### **ANDRÉ ACCARY**

Président du Département de Saône-et-Loire

### **MATHILDE CHALUMEAU**

Vice-présidente chargée de l'éducation, des collègues et de la jeunesse

# C'est quoi

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ?

Lieu de réflexion, de discussion et d'apprentissage de la citoyenneté, le Conseil départemental des jeunes du Département de Saône-et-Loire (CDJ71) s'adresse aux collégiens de 5<sup>e</sup> et/ou 4<sup>e</sup>, élus en binôme fille/garçon pour un mandat deux ans. Il te permet d'exercer des responsabilités d'élu tout en proposant et en réalisant des projets concrets, au bénéfice des Saône-et-Loiriens.

Tu travailleras en commission, avec d'autres jeunes élus provenant de ton bassin de vie, sur des thématiques actuelles de votre choix ou sur demande des élus :

- **ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ**
- **ENVIRONNEMENT**
- **SOLIDARITÉ**
- **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**
- **SPORT**
- **ALIMENTATION ET ANTI GASPILLAGE**
- ...

Création d'une BD de sensibilisation aux réseaux sociaux, d'une exposition manga sur les discriminations, de livrets intergénérationnels, de films et bien d'autres projets ont été réalisés durant les deux premiers mandats du CDJ71 !

Retrouve-les sur  
[saoneetloire71.fr](http://saoneetloire71.fr)



# Être élu

## C'EST DU SÉRIEUX



Le CDJ71 te donne la possibilité de :

- Représenter ton collège et tous les élèves
- Savoir faire preuve d'écoute
- Échanger avec les autres collégiens, les conseillers départementaux, les agents du Département, les représentants de l'Éducation nationale, etc.
- Réaliser des projets
- Faire des restitutions auprès de tes camarades

Dès que vous êtes élus, ton binôme et toi-même, vous vous engagez à venir à toutes les commissions de territoire ainsi qu'aux sessions plénières qui auront lieu pendant le temps scolaire.

**Mais pas de panique :** un référent adulte CDJ71 de votre collège vous accompagnera durant toute la durée du mandat.

# Qui encadre

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ?

Les jeunes élus peuvent s'appuyer sur l'équipe de coordination du CDJ71 du Département de Saône-et-Loire, composée d'agents de la Direction des collèges. L'équipe de coordination du CDJ71 organisera chacune des rencontres et veillera à l'avancée des travaux des commissions de territoire.

Les jeunes élus sont également accompagnés de deux conseillers départementaux.

# Comment fonctionne

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ?

- Constitue un binôme fille/garçon de 5<sup>e</sup> et/ou de 4<sup>e</sup> pour un mandat de deux ans (2023/2024 et 2024/2025)
- Avec ton binôme, retire le dossier de candidature auprès de la vie scolaire
- Vous présenterez votre profession de foi (motivations, projets) sur le support de votre choix : tract, lettre, affiche, etc.

**L'élection se déroulera au sein de ton collège.  
Pour la date des élections et le mode de scrutin, rapproche-toi de la vie scolaire !**



### RENSEIGNEMENTS :

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction des collèges

Fabienne DAUVERGNE, coordonnatrice du CDJ71

cdj71@saoneetloire71.fr - 03 85 39 76 18

## APRÈS L'ÉLECTION

- Élu pour deux ans, tu devras faire signer une autorisation de participation au CDJ71 par tes parents.
- Avec ton binôme, vous vous réunirez sur le temps scolaire pour participer à :

### 3 SESSIONS PLÉNIÈRES

dans l'hémicycle du Département à Mâcon

### 7 COMMISSIONS DE TERRITOIRE

dans un collège de ton bassin de vie :

Autunois-Morvan,  
Bresse Bourguignonne  
Chalonnais,  
Charolais-Brionnais,  
Creusot-Montceau et  
Mâconnais

## DÉPLACEMENTS, REPAS ?

Le transport et les repas sont organisés par le Département.

